

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1871.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées pour l'exercice 1871 s'élèvent à	fr.	15,026,598	»
Les crédits alloués pour l'exercice 1870 sont de		15,586,798	»
DIFFÉRENCE EN MOINS POUR 1871.	fr.	560,200	»

Les chapitres II, III, IV, VI, IX et X présentent quelques modifications.

CHAPITRE II.

ART. 6, 8, 10. — Des augmentations de crédit s'élevant à 19,600 francs sont demandées en prévision de l'augmentation des traitements des employés des cours et tribunaux et de la création d'une place de greffier-adjoint de tribunal de première instance, et par suite de la nomination de deux greffiers-adjoints de tribunaux de commerce en vertu de la loi du 18 juin 1869 ;
ci fr. » 19,600 »

D'autre part, le crédit destiné aux charges temporaires, articles 10 et 11, est réduit de 2,500 francs par suite de mise à la retraite ; ci. 2,500 » »

CHAPITRE III.

ART. 12. — Une augmentation de 200 francs est demandée en prévision de l'augmentation du traitement du secrétaire de l'auditeur général, ci » 200 »

CHAPITRE IV.

ART. 16. — Ce crédit est destiné à des dépenses qui résultent uniquement de l'exécution des lois et règlements par application des tarifs existants.

Il est, en conséquence, demandé, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 19 février 1848, qu'aucune limite ne soit fixée au crédit de l'article 16, afin que les dépenses faites en sus de l'allocation soient admises en liquidation, sauf régularisation par des crédits supplémentaires à proposer dans la loi des comptes.

ART. 17. — Le crédit destiné aux charges temporaires est réduit de 2,000 francs par suite de décès	2,000	»	»
A REPORTER. . EN MOINS	4,500	»	EN PLUS 19,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	EN MOINS	4,500 »	EN PLUS	19,800 »
---------	----------	---------	---------	----------

CHAPITRE VI.

ART. 19. — Les dépenses résultant des impressions accessoires autorisées par l'arrêté royal du 21 juin 1868 sont comprises dans le crédit. L'article a été libellé en conséquence.

CHAPITRE IX.

Le crédit de l'article 42 est réduit de . . .	40,000 »	»
Celui de l'article 43 est réduit de . . .	10,000 »	»

Les allocations demandées à ces articles paraissent suffisantes, eu égard aux dépenses faites pendant les trois dernières années.

A l'article 44, une augmentation de 50,000 francs est demandée à raison de l'accroissement de la population des écoles et de l'amélioration du régime alimentaire des enfants.

Une première allocation de 25,000 francs est demandée au même article, comme charge temporaire, pour l'agrandissement et la réparation des locaux de l'école de Ruysselede ; ci.	»	55,000 »
--	---	----------

CHAPITRE X.

Le crédit de l'article 45 est réduit de . . .	50,000 »	»
---	----------	---

eu égard aux dépenses des trois dernières années.

Le crédit de l'article 46 est, pour la même raison, réduit de . . .	10,000 »	»
---	----------	---

En outre, l'indemnité de mobilier allouée aux sœurs surveillantes et imputée sur l'article 45, sera supprimée à partir de 1871.

Une augmentation de 2,000 francs est demandée à l'article 47 pour mettre l'allocation en rapport avec le nombre des gardiens ; ci.	»	2,000 »
--	---	---------

A l'article 49 une augmentation de 15,000 francs est demandée pour faire face aux dépenses que nécessitera l'augmentation du personnel à attacher aux prisons cellulaires de Tourhain et de Huy, et pour remplacer par une augmentation équivalente de traitement l'indemnité de mobilier dont jouissent les sœurs surveillantes ; ci . . .	»	15,000 »
---	---	----------

Au même article, l'allocation de 2,500 francs inscrite comme charge temporaire a été supprimée, ci . . .	2,500 »	»
--	---------	---

A REPORTER.	EN MOINS	117,000 »	EN PLUS	91,800 »
-------------	----------	-----------	---------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . EN MOINS 117,000 » EN PLUS 91,800 »

A l'article 51 une augmentation de 15,000 francs est demandée, l'allocation étant, chaque année, insuffisante; ci

15,000 »

ART. 52 — Le projet d'agrandir la maison de sûreté cellulaire d'Anvers ou de construire une prison militaire en cette ville, projet compris dans l'article 53 du Budget de 1868 et dans l'article 53 des Budgets de 1869 et de 1870, est provisoirement abandonné, en prévision de l'adoption par les Chambres législatives du nouveau Code pénal militaire. Les crédits votés seront appliqués exclusivement aux maisons d'arrêt de Tournai et de Malines; 7,000 francs suffiront pour parfaire la dépense.

Le crédit de l'article 53 est réduit de . . 500,000 »

Celui de l'article 56, de 50,000 »

Les sommes restées sans emploi sur les mêmes articles aux Budgets de 1866, de 1867 et de 1868, justifient ces réductions.

TOTAUX. . . EN MOINS 667,000 » EN PLUS 106,800 »

DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr. 560,200 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exer-
cice 1871, à la somme de *quinze millions vingt-six mille cinq
cent nonante-huit francs* (15,026,598 francs), conformément
au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 janvier 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	340,600 "	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	271,100 "	"		
3	Matériel.	55,000 "	"		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 "	"		
5	Frais de route et de séjour.	7,500 "	"		
CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE.					
6	Cour de cassation. Personnel	268,450 "	"	5,551,750 "	
7	— Matériel	5,250 "	"		
8	Cours d'appel. Personnel	761,050 "	"		
9	— Matériel	24,000 "	"		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,578,100 "	900 "		
11	Justices de paix et tribunaux de police	915,500 "	500 "	72,975 "	
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.					
12	Cour militaire. Personnel.	20,700 "	4,255 "		
13	— Matériel	2,000 "	"		
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 "	"		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540 "	"	722,608 "	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	700,000 "	"		
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500 "	9,108 "		
A REPORTER. fr.		4,675,190 "	14,741 "		4,687,931 "

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,673,190 »	14,741 »	4,687,931 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	125,000 »	160,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	220,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 »	»	262,500 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	41,500 »
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	5,011,990 »	159,741 »	5,151,731 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	5,011,990 »	159,741 »	5,151,731 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	318,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures.	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	469,000 »	256,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,536 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	5,510,067 »
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	300 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale, des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	665,000 »
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	60,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	10,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	250,000 »	25,000 »	
	A REPORTER. fr.	10,886,057 »	440,741 »	11,326,798 »

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,886,057 »	440,741 »	11,326,798 »
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
SECTION 1^{re}. — Service économique.				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,250,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus.	24,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	745,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 »	»	
52	Maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai. — Achèvement des travaux de construction	»	70,000 »	
53	Maisons d'arrêt cellulaires à Furnes, à Ypres et à Neufchâteau. — Acquisition d'emplacements et premiers travaux de construction	»	582,000 »	5,615,000 »
54	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	26,000 »	
SECTION 2. — Service des travaux.				
55	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	500,000 »	»	
56	Gratifications aux détenus.	100,000 »	»	
57	Frais d'impressions et de bureau.	5,000 »	»	
58	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	88,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	15,821,057 »	1,118,741 »	14,939,798 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	15,821,057 »	1,118,741 »	14,959,798 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
60	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	15,906,057 »	1,120,541 »	15,026,598 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 janvier 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1871.



DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
271,100	»	271,100	271,100	»	»	
35,000	»	35,000	35,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
540,600	»	540,600	540,600	»	»	
DIFFÉRENCE			fr	»		
268,450	»	268,450	268,000	450	»	
268,450	»	268,450	268,000	450	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		RÉPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents	APPONTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.				
7	"	La Cour	"	"	3,000	5,250
		Le parquet.	"	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	"	"	1,000	
		COURS D'APPEL. — Personnel.				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	761,050
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000	
		Conseillers.	53	7,500	412,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	42,000	
8	"	Greffiers en chef	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints	13	4,000	52,000	
		Secrétaires des parquets	3	3500 à 4000	10,500	
		Employés	10	1650 à 2000	17,250	
		Messagers des cours.	5	1000 à 1200	5,600	
		Huissiers audienciers	11	700	7,700	
		Concierges.	1	1,100	1,100	
			2	1,000	2,000	
		Messagers des parquets.	3	1000 à 1200	3,400	
		Matériel des Cours.				
9	"	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	8,000	24,000
		— de Gand	"	"	5,000	
		— de Liège	"	"	6,500	
		Mobilier pour les trois Cours	"	"	4,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,430	»	268,430	268,000	430	»	
3,250	»	3,250	3,250	»	»	
761,050	»	761,050	759,100	1,950	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,058,750	»	1,058,730	1,056,350	2,400	»	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,058,750	»	1,058,750	1,056,350	2,400	»	
1,058,750	»	1,058,750	1,056,350	2,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. fr.
		REPORT. fr.			1,159,200
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite)			
		5 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Nivelles, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents	11	6,000	66,000
		Juges d'instruction	11	4,500	49,500
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	11	6,000	66,000
		Substituts	11	4,000	44,000
		Greffiers	11	5,200	57,200
		Greffiers adjoints	18	2,600	46,800
		Secrétaires des parquets	11	1700 à 2200	20,600
		Traitement d'attente d'un commis greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1	900	900
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
					18,800
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	205	3,000	609,000
		Greffiers	205	1,500	304,500
		Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	500	500
					TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,058,750	»	1,058,750	1,056,350	2,400	»	
1,578,100	900	1,579,000	1,562,800	16,200	»	
915,500	300	914,000	915,500	»	1,500	
3,550,350	1,400	3,551,750	3,554,650	18,600	1,500	
AUGMENTATION . . . fr.				17,400		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III.					
		JUSTICE MILITAIRE.					
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>					
12	a.	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	20,700
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	2000 à 2400	2,200	»	
		Huissier audiencier.	1	400	400	»	
		Messagers	2	1,000	2,000	»	
		Concierge	1	1,100	1,100	»	
			Traitements d'attente.				
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, 2/3 de l'ancien traitement	1	4,255	»	4,255	4,255
			Matériel.				
	13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	42,500
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	5	5,000	15,000	»	
15	»	Prévôts militaires	7	500	5,500	»	5,540
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»	
			2	720	1,440	»	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			680,000	»	20,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				20,000	
17	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
20,700	4,233	24,933	24,733	200	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
68,740	4,233	72,973	72,773	200	»	
AUGMENTATION . . . fr.				200		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
13,500	9,108	22,608	24,608	»	2,000	
713,500	9,108	722,608	724,608	»	2,000	
DIMINUTION . . . fr.				2,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	125,000	160,000	160,000	»	»	
55,000	125,000	160,000	160,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
262,500	»	262,500	262,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions allouées de puis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1870, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures . . .
50	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
51	»	Traitements des pasteurs et employés
52	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
53	»	Traitements des ministres et employés
54	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
55	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
56	»	Pensions ecclésiastiques. — Payment des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
57	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	»	318,200	318,200	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,250,000	»	4,250,000	4,250,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
69,536	»	69,536	69,536	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
11,220	»	11,220	11,220	»	»	
300	»	300	300	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1869 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1870. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus. b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
30,000	»	b) 30,000	30,000	»	»	
5,234,067	276,000	5,510,067	5,510,067	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Ecoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai. — Achèvement des travaux de construction.
53	»	Maisons d'arrêt cellulaires à Furnes, à Ypres et à Neufchâteau. — Acquisition d'emplacements et premiers travaux de construction
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870	DIFFERENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
166,000	»	166,000	166,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
60,000	»	60,000	100,000	»	40,000	
10,000	»	10,000	20,000	»	10,000	
250,000	25,000	275,000	200,000	55,000	»	
640,000	25,000	665,000	660,000	55,000	50,000	
AUGMENTATION.			fr.	5,000		
1,250,000	»	1,250,000	1,500,000	»	50,000	
24,000	»	24,000	34,000	»	10,000	
32,000	»	32,000	50,000	2,000	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
745,000	»	745,000	752,500	12,500	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	155,000	15,000	»	
»	70,000	652,000	652,000	»	»	
»	582,000					
2,242,000	652,000	2,894,000	2,924,500	29,500	60,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
54	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
55	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
56	»	Gratifications aux détenus
57	»	Frais d'impression et de bureau
58	»	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
59	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
60	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,242,000	652,000	2,894,000	2,924,500	29,500	60,000	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,242,000	678,000	2,920,000	2,950,500	29,500	60,000	
500,000	»	500,000	1,000,000	»	500,000	
100,000	»	100,000	150,000	»	50,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
88,000	»	88,000	88,000	»	»	
695,000	»	695,000	1,245,000	»	550,000	
2,935,000	678,000	3,613,000	4,195,500	29,500	610,000	
DIMINUTION				580,500		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
Récapitulation.		
I.	156	Administration centrale.
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	164	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	166	Palais de justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	168	Cultes
IX.	170	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons
XI.	172	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,600 »	»	340,600 »	340,600 »	»	»	
3,550,350 »	1,400 »	3,551,750 »	3,554,650 »	17,100 »	»	
68,740 »	4,255 »	72,995 »	72,775 »	200 »	»	
713,500 »	9,108 »	722,608 »	724,608 »	»	2,000 »	
55,000 »	125,000 »	160,000 »	160,000 »	»	»	
262,500 »	»	262,500 »	262,500 »	»	»	
41,500 »	»	41,500 »	41,500 »	»	»	
5,254,067 »	276,000 »	5,510,067 »	5,510,067 »	»	»	
640,000 »	25,000 »	665,000 »	660,000 »	5,000 »	»	
2,935,000 »	678,000 »	3,613,000 »	4,195,500 »	»	580,500 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
13,906,087 »	1,120,541 »	15,026,598 »	15,586,798 »	22,300 »	582,500 »	
DIMINUTION. . . . fr.				560,200 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Didier, Ch.-Ant.	Castogne, 11 décembre 1796 . .	Conseiller à la Cour d'appel de Liège.
2	Charlier, Florent	Nivelles, 16 janvier 1799 . . .	Procureur du Roi
3	Desorlus, T.-Félix-G.	Saint-Gervais (Fr.), 20 sept. 1805.	Inspecteur des prisons
4	Massart, Ant.-J.	Walcourt, 25 février 1804 . . .	Gardien de prison
5	Vanlent, Jean-B.	Beaumont, 22 décembre 1817 . .	Id.
6	Roovers, Henri.	Webbecom, 25 novembre 1804 . .	Id.
7	Petit, Ch.-J.-Rupert.	Mons, 26 février 1799	Président du tribunal de 1 ^{re} instance à Mons . .
8	Maetelincx, P.	Termonde, 6 juin 1801	Commis-greffier.
9	De Viron, Henri-J.	Bruxelles, 15 juillet 1806 . . .	Id.
10	Poels, Pierre-Jean.	Uccle, 26 juin 1792	Messager à la Cour d'appel de Bruxelles. . . .
11	Nickmilder, Léon-Alex.	Chièvres, 29 juin 1814	Directeur de la maison d'arrêt à Turnhout . . .
12	Macquet, Louis-Emm.	Bruges, 6 avril 1817	Instituteur à la prison de Bruges
13	Adam, Pierre	Bruxelles, 19 mars 1826.	Gardien de prison
14	Modave, Georges-II.	Liège, 25 décembre 1797	Greffier.
15	Tilly, Louis-François	Schelle, 14 décembre 1798 . . .	Juge de paix.
16	Vanderhofstadt, Louis	Bruges, 14 avril 1802	Id.
17	Poumay, Servais-Ferd.-J.	Hèrve, 29 novembre 1800	Greffier de justice de paix.
18	Gillet, Jean-Louis.	Étalle, 21 février 1801	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance à Arlon
19	Pierret, Ch.-L.-J.	Furnes, 10 mai 1801	Commis-greffier au tribunal de 1 ^{re} instance à Bruges.
20	Coppé, Jacques-Ch.	Bruxelles, 19 janvier 1779	Auditeur militaire à Anvers
21	Vautier, Jules-Bernard	Tournai, 17 juillet 1811.	Président du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles.
22	Balleux, Hubert-J.	Dinant, 24 novembre 1799.	Greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant . .
23	Wiard, Jean-J.	Namur, 5 juin 1828	Gardien de prison
24	Trouwers, Gérard-François.	Wellen, 9 avril 1815	Secrétaire du parquet à Hasselt.
25	Vanesse, Hubert-J.	Namur, 9 février 1825	Gardien de prison
26	Résibois, Ant.-Alex.	Arlon, 25 août 1799	Vice-président du tribunal d'Arlon.
27	Hanolet, Aug.-D.-H.	Fleurus, 28 avril 1807	Juge de paix.
28	Grandgagnage, F.-C.-J.	Namur, 20 juin 1797.	Premier président de la Cour d'appel de Liège. .
29	Hermans, Eugène-Alb.	Bruges, 25 avril 1799	Juge de paix.
30	Mattheus, Ch.-L.	Aerschot, 12 août 1799	Id.
31	Chefneux, Henri-J.-V.	Liège, 8 mai 1801	Greffier au tribunal de 1 ^{re} instance à Liège. . . .
32	Defrenne, Jean-B.-J.	Tournai, 12 août 1800	Greffier adjoint au trib. de 1 ^{re} instance à Tournai.
33	Demazière, J.-F.	Nieuport, 12 août 1799	Greffier de justice de paix
34	Mouraux, Pierre J.	Thisnes, 18 août 1815	Gardien de prison

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

issant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1869.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
		ANS.	MOIS.			
13 janvier 1869 . . .	Age avancé	38	2	7,500 »	7,500 »	
17 Id.	Id.	31	7	6,000 »	6,000 »	
27 décembre 1868 . . .	Id.	44	•	6,000 »	4,000 »	
21 octobre 1868 . . .	Infirmités	35	5	1,282 »	698 »	
19 décembre 1868 . . .	Id.	32	9	1,360 40	669 »	
13 octobre 1868 . . .	Id.	25	9	1,208 67	478 »	
2 avril 1869	Age avancé	39	7	5,500 »	5,500 »	
18 mars 1869	Id.	41	7	2,800 »	1,791 »	
17 avril 1869	Infirmités	31	6	4,000 »	1,958 »	
30 janvier 1869	Id.	22	8	1,000 »	348 »	
31 janvier 1869	Id.	35	»	2,499 99	1,346 »	
31 mars 1869	Id.	50	11	1,358 33	646 »	
Id.	Id.	19	8	1,145 »	346 »	
30 mai 1869	Age avancé	38	5	1,900 »	1,118 »	
5 février 1869	Id.	26	6	5,600 »	3,180 »	
27 avril 1869	Id.	35	11	5,000 »	2,762 »	
3 mai 1869	Id.	45	5	1,600 »	1,066 »	
14 juin 1869	Infirmités	37	6	4,500 »	4,500 »	
8 Id.	Age avancé	38	1	2,800 »	1,640 »	
29 janvier 1869	Id.	37	11	6,000 »	6,000 »	
30 juin 1869	Infirmités	19	8	4,592 77	4,592 »	
Id.	Age avancé	44	8	4,200 »	2,800 »	
30 avril 1869	Infirmités	17	5	1,170 »	515 »	
30 juin 1869	Id.	35	2	1,700 »	867 »	
31 mai 1869	Id.	18	8	1,296 66	572 »	
30 septembre 1869 . . .	Age avancé	38	11	5,500 »	5,500 »	
31 août 1869	Infirmités	38	6	5,550 »	5,550 »	
31 juillet 1869	Age avancé	45	4	11,250 »	11,250 »	
31 mai 1869	Id.	35	8	4,500 »	4,500 »	
31 septembre 1869 . . .	Id.	38	4	5,250 »	5,250 »	
31 octobre 1869	Id.	39	8	4,900 »	2,990 »	
30 novembre 1869 . . .	Id.	38	10	2,800 »	1,672 »	
30 septembre 1869 . . .	Id.	48	4	1,800 »	1,200 »	
31 août 1869	Infirmités	32	4	1,153 53	575 »	
TOTAL des 34 pensions. . . . fr.					94,555 »	

Il y avait au 1^{er} janvier 1869. 249 pensions, montant à fr. 570,887 »
 Inscrites en 1869. . . 34 pensions, s'élevant à fr. 94,555 »
 Éteintes en 1869. . . 17 » 51,842 »
 Augmentation, . . 17 » 62,713 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1870. . . 268 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Lippens, P.	Sleydinge, le 30 avril 1800.	Vicaire
2	De Ries, P.-J.	Alost, le 3 septembre 1805.	Desservant
3	Mangelschots, F.-D.	Meerhout, le 18 mars 1828.	Vicaire
4	Froment, G.-A.-J.	Nivelles, le 1 ^{er} novembre 1821.	Id.
5	Verlinden, P.-F.	Westerloo, le 21 janvier 1805.	Desservant
6	Robert, J.-L.	Nives, le 29 mai 1795	Id.
7	Anciaux, A.-W.-R.-J.	Liège, le 19 juin 1797	Id.
8	Schoofs, J.-Mathieu	St-Trond, le 27 décembre 1828	Id.
9	Bertrand, J.-Éd.-G.	St-Trond, le 15 avril 1816.	Id.
10	Krynen, Philippe.	Loenhout, le 28 juillet 1805	Vicaire
11	Beuwens, J.-J.	Aubel, le 26 septembre 1815	Curé
12	Deveau, Nicolas-T.	Neufchâteau, le 5 décembre 1785.	Desservant
13	Devivié, J.-B.	Keutture, le 10 novembre 1805	Id.
14	Gloesener, J.	Grosbaus, le 30 décembre 1797	Id.
15	Kellens, Jacques	Bilsen, le 10 octobre 1796	Vicaire
16	Quaeghebuier, J.-Benoît	Poperinghe, le 1 ^{er} mars 1800	Desservant
17	Lambert, A.-L.-J.	Havay, le 15 avril 1804.	Id.
18	Defooz, Jacques-Gilles	Maeseyck, le 25 novembre 1802	Id.
19	Deprez, Isidore-J.	Menin, le 12 mai 1827	Vicaire

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1871.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1869.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 3 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
		ANS.	MOIS.			
10 octobre 1868 . .	Infirmités	38	4	1,094 79	1,055 »	
20 octobre 1868 . .	Id.	37	10	1,094 79	1,015 »	
25 janvier 1868 . .	Id.	15	8	590 85	323 »	
12 août 1868 . . .	Id.	20	4	590 67	349 »	
25 septembre 1868 .	Id.	38	6	1,092 18	1,037 »	
30 avril 1869 . . .	Age avancé	50	6	1,178 55	1,178 »	
31 décembre 1868 .	Id.	47	9	1,150 »	1,150 »	
2 mars 1869 . . .	Infirmités	12	6	693 55	561 »	
18 février 1869 . .	Id.	27	2	950 »	610 »	
22 mars 1869 . . .	Age avancé	42	1	700 »	700 »	
2 octobre 1868 . .	Infirmités	27	5	1,302 75	838 »	
31 octobre 1868 . .	Age avancé	55	»	1,195 12	1,195 »	
30 avril 1869 . . .	Id.	40	1	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	4	1,126 »	1,126 »	
30 juin 1869 . . .	Id.	42	9	755 55	755 »	
31 juillet 1869 . .	Id.	44	1	1,100 »	1,100 »	
30 juin 1869 . . .	Id.	41	9	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	45	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Infirmités	12	5	600 »	511 »	
TOTAL des 19 pensions.					fr. 16,557 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1869.	514 pensions, montant à fr.	249,075 »
Inscrites en 1869.	19 pensions, montant à fr.	16,557 »
Éteintes en 1869.	55 — — —	26,152 »
Diminution.	16 — — —	9,795 »
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1870.	298 — — —	fr. 239,278 »

(180)